



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
26 AVRIL 2017**

Numéro
DEL 2017.04.26/076

Le **mercredi 26 avril 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : URBANISME 1

**Objet : RÉAMÉNAGEMENT
DE L'AVENUE DU
LAUTARET- ACQUISITIONS
FONCIÈRES DE PARTIES DE
PARCELLES.**

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Convocation :

Date : 20/04/2017

Affichage : 20/04/2017

Étaient représentés :

MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 32

Absents excusés :

MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, ROMAIN Manuel,
PEYTHIEU Éric, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Aurélie POYAU

La commune de Briançon, en vertu de sa compétence relative à la création, l'entretien et la gestion de la voirie, a entrepris l'aménagement de la voirie et de l'éclairage de l'avenue du Lautaret.

Le géomètre mandaté par la commune a mis en évidence plusieurs murets et constructions en recul des limites de propriétés longeant l'avenue du Lautaret.

La commune souhaite acquérir ces emprises foncières afin de les traiter et de les aménager dans la même continuité esthétique et fonctionnelle que les emprises publiques.

La question du traitement de ces terrains jouxtant le domaine public a fait l'objet de discussion en réunion publique le 14/06/16, et de demandes d'acquisitions auprès des propriétaires concernés:

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2013.12.18/211 en date du 18 décembre 2013 approuvant le réaménagement de l'avenue du Lautaret par la création de trottoirs sur l'ensemble de la voie, la matérialisation de bandes cyclables, la création d'un nouvel éclairage public et le traitement de l'ensemble des eaux pluviales par un réseau collecteur,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 4 juillet 2017,

Vu le tableau parcellaire ci-dessous

Tableau parcellaire				
Commune de BRIANCON				
Section	Parcelle	Surface totale parcelle	Surface acquise	Coût acquisition
AI	15	958 m ²	20 m ²	1 820 €
AI	22	1052 m ²	37 m ²	3 360 €
AI	23	1110 m ²	43 m ²	3 910 €
AI	38	950 m ²	25 m ²	2 275 €
AI	206	1256 m ²	13 m ²	1 180 €
Total			138 m²	12 545 €

Considérant le projet de réaménagement de l'avenue du Lautaret,

Considérant la nécessité pour la commune d'acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation de ce projet,

Considérant les accords de cession donnés par les propriétaires privés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter d'engager une procédure d'acquisition amiable ou toute autre procédure lui permettant l'acquisition, des parties de parcelles privées, concernées par le projet de réaménagement de l'avenue du Lautaret, cadastrées selon le tableau ci-annexé,
- De préciser que ces acquisitions s'effectueront sur la base de l'évaluation du service des Domaines, et selon le tableau ci-annexé, soit un total d'environ 12 545 € (douze mille cinq cent quarante-cinq euros),

AR PREFECTURE

005-210500237-20170426-DEL20170426076-DE
Regu le 11/05/2017

- De préciser que l'ensemble des frais d'actes et autres frais afférents à ces acquisitions seront pris en charge par la commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 10 MAI 2017

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.



AR PREFECTURE

005-210500237-20170426-DEL20170426076-DE
Reçu le 11/05/2017

Blank lined area for text entry.



CONSEIL MUNICIPAL DU 26/04/2017
PIÈCE ANNEXE N°1 À LA DÉLIBÉRATION
URBANISME 1 N° DEL 2017.04.26/076

RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DU LAUTARET – ACQUISITIONS FONCIÈRES DE PARTIES DE PARCELLES – PLAN



